



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 29 MARS 2023

DCM 23/027

URBANISME – Entrée de la Ville de Houilles au capital
de la Société Publique Locale Citallia

—
République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de 39 membres

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de 39

Le 29 mars 2023 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 23 mars 2023).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M^{me} BROUTIN Gaëlle, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saara, M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M. HAUDRECHY Christophe par M. SEKKAI Hadji
- M^{me} DUFOUR Florence par M. BORDES Joël
- M. SIMONIN Sébastien par M^{me} SIMONIN Elsa
- M^{me} COLLET Jennifer par M. CADIOU Patrick
- M^{me} MICHEL Fleur par M. GOUT Christophe

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

/

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle, à 22h15 (a pris part aux votes jusqu'à la délibération 23/020)
- M^{me} OROSCO Claire, à 23h53 (a pris part à tous les votes)
- M. CADIOT Laurent, à 23h53 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} GOUAR Saara, à 23h54 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} PRIVAT Christine à 00h00 (a pris part à tous les votes)

ABSENCE :

- M. PARIS Benoît



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MARS 2023

—
DCM 23/027

DIRECTION DE L'URBANISME
—

Objet : Entrée de la Ville de Houilles au capital de la Société Publique Locale Citallia & Désignation de ses représentants

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1531-1 et L.2121-21,

Vu le Code de Commerce et notamment ses articles L210-2, L225-1 et suivants, L228-23 et L228-24,

Vu les statuts de la Société Publique Locale Citallia dans leur version approuvée par délibérations du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 8 juillet 2022 et du Conseil départemental des Yvelines du 24 juin 2022,

Vu la lettre de la Ville de Houilles en date du 9 décembre 2022 manifestant son intérêt pour adhérer à la Société Publique Locale Citallia et acquérir à cette fin 500 actions pour un prix global de 5.000 Euros,

Vu les délibérations du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 17 février 2023 et du Conseil départemental des Yvelines du 17 février 2023 portant approbation de la cession des actions de la SPL Citallia,

Vu les projets de contrats de cession des actions de la SPL Citallia aujourd'hui détenues respectivement par le Département des Hauts-de-Seine et par le Département des Yvelines, annexés à la présente délibération,

Considérant l'intérêt de la Ville de Houilles d'entrer au capital de la Société Publique Locale Citallia, afin de mobiliser les services et l'expertise de celle-ci dans la réalisation des projets d'urbanisme et d'espaces publics portés par la Ville,

Considérant que cette entrée au capital permet à la Ville de Houilles d'être représentée au sein :

- Du Conseil d'Administration de la SPL Citallia,
- De l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire de la SPL Citallia,
- Du Conseil stratégique de la SPL Citallia

Considérant que, après appel à candidatures, le groupe Houilles la Ville que J'aime propose les candidatures suivantes :

- M. Christophe HAUDRECHY : représentant au sein du Conseil d'Administration,
- M. Pierre MIQUEL : représentant au sein De l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire,
- M. Clément BATTISTINI : représentant au sein du Conseil stratégique,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ (27 voix pour du groupe Houilles la Ville que J'Aime, 11 voix contre dont 7 du groupe ID COMMUNE, 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire, 1 de M. HÉRAUD),

Article 1^{er} : DÉCIDE l'acquisition par la Ville de Houilles des actions dans le capital de la Société Publique Locale Citallia correspondant à 500 actions d'une valeur nominale de 10 euros, pour un montant total de 5.000 euros.

Article 2 : AUTORISE le Maire à signer les conventions de cession des actions des Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, avec toutes leurs annexes, aux conditions prévues par les délibérations des assemblées départementales du 17 février 2023, et à signer tous les actes utiles à l'exécution de la présente délibération.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 3 : DÉCIDE À L'UNANIMITÉ de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration, de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire et du Conseil stratégique de la SPL Citallia.

Article 4 : PROCLAME, pour l'élection du représentant de la Ville au sein du Conseil d'Administration, les résultats suivants :

- Nombre de présents ou de représentés : **38**
- Ne prennent pas part au vote : **10** (7 du groupe ID COMMUNE, 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire)
- Nombre de votants : **28**
- Nombre d'abstentions : **1** (M. HÉRAUD)
- Nombre de suffrages exprimés : **27**
- Nombre de sièges à pourvoir : **1**
- Voix obtenues par M. Christophe HAUDRECHY : **27**

Article 5 : DÉCLARE M. Christophe HAUDRECHY représentant de la Ville de Houilles au Conseil d'Administration de la SPL Citallia.

Article 6 : PROCLAME, pour l'élection du représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire, les résultats suivants :

- Nombre de présents ou de représentés : **38**
- Ne prennent pas part au vote : **10** (7 du groupe ID COMMUNE, 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire)
- Nombre de votants : **28**
- Nombre d'abstentions : **1** (M. HÉRAUD)
- Nombre de suffrages exprimés : **27**
- Nombre de sièges à pourvoir : **1**
- Voix obtenues par M. Pierre MIQUEL : **27**

Article 7 : DÉCLARE M. Pierre MIQUEL représentant de la Ville de Houilles à l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire de la SPL Citallia.

Article 8 : **PROCLAME**, pour l'élection du représentant de la Ville au sein du Conseil stratégique, les résultats suivants :

- Nombre de présents ou de représentés : **38**
- Ne prennent pas part au vote : **10** (7 du groupe ID COMMUNE, 3 du groupe *Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire*)
- Nombre de votants : **28**
- Nombre d'abstentions : **1** (M. HÉRAUD)
- Nombre de suffrages exprimés : **27**
- Nombre de sièges à pourvoir : **1**
- Voix obtenues par M. Clément BATTISTINI : **27**

Article 9 : **DÉCLARE M. Clément BATTISTINI** représentant de la Ville de Houilles au Conseil stratégique de la SPL Citallia.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1
du CGCT ont été accomplies pour
le présent acte.

AR. délivré le : 06 AVR. 2023

Publication effectuée le : 06 AVR. 2023

Exécutoire ce jour : 06 AVR. 2023

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,



Julien CHAMBON